

L'ERGOTHERAPIE

Est une profession paramédicale inscrite au livre IV du code de la santé publique.

L'ergothérapeute intervient sur prescription médicale.

Il prend en charge les personnes en situation de handicap : enfants, adultes, personnes âgées.

Il a plusieurs missions : évaluer, rééduquer, réadapter, prévenir les situations de handicap, sensibiliser.

EVALUER

Bilan des capacités motrices, sensorielles, cognitives, affectives et sociales.

Bilan des compétences dans le jeu, les soins personnels, à l'école.

Bilan des installations dans la vie quotidienne, l'accessibilité, l'aménagement des lieux de vie.

REEDUQUER

Les fonctions sensori-motrices
(Coordination bimanuelle et visuo-motrice, praxies digitales, sensibilité,...)

Les fonctions visuospatiales
(repérages sur quadrillage, copie du tableau, constructions en 2D et 3D,...)

Les fonctions exécutives.
(Organisation, planification,...)

Le graphisme,
manipulations des outils scolaires.

READAPTATER

Définir et apprendre à utiliser des moyens de compensation :

- outil informatique
- méthode du clavier caché
- logiciels de compensation

AMENAGER

Le poste de travail scolaire, le lieu de vie.

SENSIBILISER

Interventions pour sensibiliser aux différentes pathologies et aux compensations nécessaires auprès des enseignants, associations de parents, grand public, professionnels de l'enfance, les enfants eux-mêmes,...

FINANCEMENT

Pourquoi ?

Bien qu'étant une profession reconnue d'utilité publique, l'ergothérapie n'est pas prise en charge par l'assurance maladie.

Comment ?

A partir d'une prescription médicale et suite à un bilan, réalisation d'un devis.

Prise en charge financière possible par la CAF, en remplissant une demande d'AEEH auprès de la MDPH enfants.

Certaines mutuelles prennent en charge une partie des séances (service handicap ou prestations extra-légales).

Auprès de la Sécurité Sociale, demande de prestations extra-légales.

QUI SOMMES-NOUS ?

Membres de l'Association des Ergothérapeutes Libéraux de Lorraines

→ Officialiser l'existence de l'exercice libéral auprès des acteurs institutionnels

→ Améliorer la visibilité et la reconnaissance de la profession

Tous titulaires d'un D.E. en Ergothérapie

Mais aussi de formations complémentaires sur la dyspraxie, la dysgraphie, les enfants intellectuellement précoces, l'autisme ...

Expériences auprès de différentes pathologies :

Troubles des apprentissages (dyspraxie, dyslexie...), troubles du spectre autistique, enfants intellectuellement précoces,...

L'ERGOTHERAPIE AVEC LES ENFANTS

Interventions à domicile, à l'école ou au cabinet



www.adellasso.fr

Association Des Ergothérapeutes Libéraux de Lorraine